INTERVENTIONS & FORMATIONS GRATUITES

A destination des ADMINISTRATEURS et BENEVOLES d'associations

2021

URIOPSS CENTRE - 29, Boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 Orléans Cedex 1
Tel. : 02 38 62 34 39 - Fax : 02 38 81 29 72
Contact : formation@uriopss-centre.fr
N° SIRET : 378 456 800 00028 - N° Déclaration activité : 24450013545

CALENDRIER 2021 DES INTERVENTIONS & FORMATIONS
à destination des administrateurs et bénévoles

Face à la complexité du secteur sanitaire, médico-social et social, l'URIOPSS Centre propose, au sein de ses locaux et en intra, des formations sans contrepartie financière, à destination des administrateurs et bénévoles de vos associations. Ces formations sont financées en partie par le Conseil Régional via le Mouvement Associatif Centre et par une subvention versée par le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

INTITULE	DATE 10h-17h	INTERVENANT
1. GESTION - CPOM : appréhender les enjeux de la contractualisation	16 juin	Jacques Prieto
2. GOUVERNANCE ASSOCIATIVE - Appréhender le rôle et les responsabilités des administrateurs - *Formation à distance*	15 & 16 février	Emilie Roy
3. GESTION - Anticiper, prévenir et traiter les difficultés économiques	9 avril	Jacques Prieto
4. RH - Découvrir la fonction employeur : rôle et responsabilités des administrateurs	20 avril	Agnès Blondeau
5. COMMUNICATION - La communication associative, si on en échangeait ?	23 avril	Emmanuelle Besset
6. GOUVERNANCE ASSOCIATIVE - Interroger la pertinence de ses Statuts au regard de la stratégie associative	20 mai	Emilie Roy
7. GOUVERNANCE ASSOCIATIVE - Favoriser la participation des usagers dans le secteur social et de la santé	15 juin	Emilie Roy
8. GOUVERNANCE ASSOCIATIVE - Elaborer son projet associatif et stratégique : un enjeu majeur	18 novembre	Emilie Roy
9. GESTION - Evolutions des modèles socio-économiques, comprendre les impacts sur les projets associatifs	19 novembre	Jacques Prieto
10. PILOTAGE - Comprendre les principes fondamentaux du secteur social et médico-social : contexte, actualités, enjeux	25 novembre	Johan Priou
11. GESTION - Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière NOUVEAU	30 novembre	Jacques Prieto
12. PILOTAGE - Les appels à projet : comprendre les enjeux pour jouer son rôle politique	2 décembre	Johan Priou
13. GOUVERNANCE ASSOCIATIVE - Cerner la responsabilité civile et pénale de l'association et de ses dirigeants	14 décembre	Catherine Audias
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE - **Démarche de co-développement**	**Sur demande, nous contacter**	Agnès Blondeau & Charlène Jourdain

Les formations proposés dans le catalogue salariés 2021 sont également, au cas par cas, accessibles aux bénévoles au tarif salariés.

URIOPSS CENTRE - 29, Boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 Orléans Cedex 1
Tel. : 02 38 62 34 39 - Fax : 02 38 81 29 72
Contact : formation@uriopss-centre.fr
N° SIRET : 378 456 800 00028 - N° Déclaration activité : 24450013545

N°1	FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION : CPOM : appréhender les enjeux de la contractualisation	1 jour	16 juin 2021 10h-17h

INTERVENANT : **Jacques Prieto**, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques **à partir d'un modèle de CPOM.**
Animation par vidéo-projection avec support papier remis aux participants à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Disposer d'une information claire sur le Contrat Pluriannuel (pluri-établissements), voire pluri-financeurs (CPOM Tripartite) d'Objectifs et de Moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.
- ✓ Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui peut remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques.
- ✓ Appréhender les avantages et inconvénients ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

DEROULE DE FORMATION :

Les bases légales et règlementaires : démarche volontaire ou imposée ?
• Evolution du cadre juridique
• Le CPOM : un contrat entre l'association et un ou plusieurs financeurs :
- Pluri-annualité
- Pluri-établissements

La clarification des objectifs à contractualiser et la place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : volet stratégique du CPOM.
• Les grandes étapes d'élaboration d'un CPOM
• Les outils nécessaires à la préparation et la négociation d'un CPOM
• Le diagnostic préalable
- La gestion des ressources humaines
- Les objectifs budgétaires et financiers

La contractualisation
• Contenu et structuration d'un CPOM
• Comment passer de l'état des lieux aux fiches actions (déterminer les valeurs cibles)
• Les points incontournables

Un budget pour 5 Ans : l'EPRD
• Réactualisation du budget : comment déterminer le BBZ (budget base « 0 »)
• Les 3 derniers comptes administratifs : base de référence
• La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements)
• L'EPRD : le cadre budgétaire et financier du CPOM
• Les indicateurs clés d'analyse financière

N°2	FORMATION A DISTANCE – GOUVERNANCE : Appréhender le rôle et les responsabilités des administrateurs	6 heures	15 février 2021 10h-12h / 14h30-16h30 16 février 2021 14h30-16h30

INTERVENANT : Emilie ROY, Conseillère technique gouvernance & vie associative à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro (la webcam est optionnelle). Un contact ainsi qu'un lien de connexion vous seront adressés en amont afin de vous aider si vous rencontrez des proble mes techniques lors de la connexion.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES : Formation en **distanciel composée de 3 classes virtuelles de 2 heures.** Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est transmis à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Résolution de cas concrets sur la formalisation de préconisations
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM : 15 personnes

OUTIL: Visioconférence par Teams.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ce module « chapô » de sensibilisation constitue pour les administrateurs une première approche de la gouvernance d'une association. Ceux qui souhaiteront aller plus loin pourront participer aux modules développés 6, 7, 8 et 13 ci-après.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Repérer les obligations des administrateurs qui découlent de leurs fonctions, les informer des règles de droit, des précautions à prendre préventivement.
- ✓ Comprendre le cadre juridique, fiscal et comptable d'une association Loi 1901.
- ✓ Définir la répartition des rôles et des pouvoirs : pouvoir politique, notion de mandat, délégation technique, mise en œuvre d'une politique associative.

DEROULE DE FORMATION :

Le cadre juridique
• Les principes de la Loi 1901
• La rencontre des consentements
• L'objet ou but de l'association
• La mise en commun des connaissances ou de l'activité
• La gestion désintéressée et les spécificités comptables
• L'acquisition de la personnalité juridique

Connaître la répartition des rôles et des pouvoirs des administrateurs
• Principes généraux et le mandat civil
• L'organisation traditionnelle de la gouvernance d'une association

Les responsabilités de l'association et des dirigeants :
• La responsabilité civile de l'association,
• La responsabilité des dirigeants d'association,
• La responsabilité pénale : définition, la responsabilité de la personne morale et des personnes physiques.
• Les instruments de limitation du risque pénal : les délégations de pouvoir

Un outil-clé de gouvernance : le Projet associatif et stratégique
• Des éléments de définition du projet associatif et stratégique
• Les enjeux d'un projet associatif et stratégique
• Le contenu minimal d'un projet associatif et stratégique

TEMPS DE CONNEXION :

- **Classe virtuelle 1 : 15 février de 9h à 11h**
- **Classe virtuelle 2 : 15 février de 14h30 à 16h30**
- **Classe virtuelle 3 : 16 février de 14h30 à 16h30**

URIOPSS CENTRE - 29, Boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 Orléans Cedex 1
Tel. : 02 38 62 34 39 - Fax : 02 38 81 29 72
Contact : formation@uriopss-centre.fr
N° SIRET : 378 456 800 00028 - N° Déclaration activité : 24450013545

N°3	FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION : Anticiper, prévenir et traiter les difficultés économiques des associations	1 jour	9 avril 2021 10h-17h

INTERVENANT : Jacques Prieto, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience de l'intervenant et des échanges entre les participants.
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Lorsqu'une association rencontre une difficulté économique, comment y faire face ? Quelles sont les procédures d'aide existantes (alerte, mandat ad hoc, conciliation…) ? Que recouvrent-elles ? Quand les mettre en place ? A qui s'adresser ? Quelle est la responsabilité des dirigeants associatifs et salariés ? Quelles peuvent être les conséquences sur l'activité et l'emploi ? Comment anticiper au mieux ces difficultés ? Quelles sont les situations porteuses de risques pour une association ?

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Mieux cerner les mesures et dispositifs pouvant être mis en œuvre afin de surmonter au mieux les difficultés économiques auxquelles l'association peut se trouver confrontée
- ✓ Anticiper les difficultés économiques auxquelles l'association peut se retrouver confrontée

DEROULE DE FORMATION :

Rappel des textes légaux et réglementaires du code du commerce en lien avec la conjoncture économique

La prévention des difficultés
• Aides publiques
• Procédure d'alerte
• Mandats ad hoc
• Conciliation
• Sauvegarde
• Sauvegarde accélérée

Le traitement des difficultés
• Déclaration de cessation de paiement
• Redressement judiciaire
• Liquidation judiciaire

L'anticipation des difficultés des entreprises
• Les structures d'information et d'assistance
• Adhésion à un groupement de prévention agréé
• Le recours au Commissaire Aux Comptes, un pilotage adapté et performant

N°4	FORMATION EN PRESENTIEL – RH : Découvrir la fonction employeur : rôle et responsabilités des administrateurs	1 jour	20 avril 2021 10h-17h

INTERVENANT : **Agnès Blondeau**, Conseillère technique en droit social à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES : Formation en **présentiel**. Formation **à distance ou mixte** (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.

Apports théoriques complétés par les retours d'expérience de l'intervenante. Les échanges entre les participants seront favorisés.
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation ainsi que des trames d'outils RH.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** QCM final
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
12 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Une des spécificités des associations de solidarité est que la majorité d'entre elles est employeur de personnel. Ce rôle d'employeur, et les responsabilités associées, incombent aux administrateurs bénévoles des associations.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure d' :

- ✓ Appréhender l'ensemble des aspects de la fonction « ressources humaines » dans une association gestionnaire d'établissements et services sociaux ou médico-sociaux.

DEROULE DE FORMATION :

Introduction : De la gestion du personnel à la gestion des ressources humaines

L'administration des ressources humaines
- Les sources du droit du travail
- Les relations individuelles
  - La conclusion du contrat de travail
  - L'exécution du contrat de travail
  - La rupture du contrat de travail
- Les relations collectives
  - Les différentes instances représentatives du personnel
  - Rôle, fonction et relations avec l'employeur
- Zoom sur les nouveaux accords applicables aux associations de plus de 50 salariés

La gestion des ressources humaines
- Le processus de recrutement et d'intégration
- La formation
- La gestion des carrières
- La gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)
- Présentation des principaux outils de GRH
  - Le document unique de délégation
  - Fiche de poste / fiche de fonction
  - Les référentiels compétences
  - Les entretiens annuels, professionnels ou d'évaluation

N°5	FORMATION EN PRESENTIEL – COMMUNICATION : La communication associative, si on en échangeait ?	1 jour	23 avril 2021 10h-17h

INTERVENANT : **Emmanuelle Besset**, Conseillère technique communication-documentation à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations intéressés par la communication au sein de leur structure

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Formation très interactive mêlant apports théoriques et pratiques de l'intervenante, retours d'expérience, travaux de groupe et réflexion collective par les participants. Des exemples concrets seront présentés.
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz final
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Communiquer sur ses valeurs et ses actions est devenu fondamental pour les associations. C'est un moyen de donner du sens au projet associatif, que l'ensemble des parties prenantes y adhèrent. C'est aussi un moyen d'être plus visible. Pourtant, la fonction Communication au sein d'une association et ses outils/canaux associés sont parfois mal connus au sein des structures. Cette journée de sensibilisation permettra aux participants d'acquérir les bases de la communication et de mieux appréhender la conception d'un plan de communication. Il est conseillé aux participants de faire remonter leurs attentes et questions en amont de la journée de formation et d'apporter des exemples d'actions de communication mises en place au sein de leur structure.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Mesurer les enjeux de la communication associative et identifier les différents niveaux de communication
- ✓ Connaître les différents outils et médias de communication
- ✓ Appréhender la mise en place d'un plan de communication

DEROULE DE FORMATION :

La communication associative et ses enjeux
• Les différents composants de la communication
• Les enjeux de la communication
• Les différents niveaux de communication (institutionnelle, interne, financière, de recrutement…) et les différentes parties prenantes
• Les différents outils et canaux de communication

Le plan de communication au service de la stratégie de l'association
• Méthodologie : diagnostic, définition des cibles, des objectifs et des messages clés, choix des outils et des canaux de communication, construction du plan d'actions, contrôle, évaluation

URIOPSS CENTRE - 29, Boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 Orléans Cedex 1
Tel. : 02 38 62 34 39 - Fax : 02 38 81 29 72
Contact : formation@uriopss-centre.fr
N° SIRET : 378 456 800 00028 - N° Déclaration activité : 24450013545

N°6	FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE : Interroger la pertinence de ses statuts au regard de la stratégie associative	1 jour	20 mai 2021 10h-17h

INTERVENANT : **Emilie ROY**, Conseillère technique gouvernance & vie associative à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations
Pour profiter pleinement des bénéfices de cette journée, il est conseillé d'amener vos statuts et, le cas échéant, votre règlement intérieur (document facultatif complétant vos statuts).

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience et des préconisations de l'intervenante. Les échanges entre les participants sont favorisés, notamment à partir des statuts et, le cas échant, du règlement intérieur de leur association. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Résolution de cas concrets sur la formalisation de préconisations
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ce module sur la gouvernance associative permettra aux administrateurs bénévoles des associations d'obtenir les clés leur permettant notamment de mettre à jour les statuts.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ S'approprier le fonctionnement juridique lié à la loi 1901, ou se remettre à niveau, pour réfléchir au rôle primordial des statuts (loi de l'association).
- ✓ Clarifier les rôles et les pouvoirs de chaque instance et de chaque acteur, en vue de la mise en œuvre du projet de l'association.

DEROULE DE FORMATION :

La liberté est au cœur de la loi du 1er juillet 1901
C'est pourquoi, l'association est un contrat. Comme tel, l'association est fondée sur l'autonomie de la volonté et bénéficie de la liberté contractuelle. En conséquence, en principe :
- Toute personne est libre d'adhérer ou non à une association et de s'en retirer
- Toute association est libre d'accepter ou non une adhésion
- Le contenu de chaque contrat d'association est librement déterminé par les parties
Le corrolaire de cette liberté associative tient à l'organisation associative, notamment celle des statuts et pouvoirs.

Introduction : la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association
• La rencontre des consentements
• La mise en commun des connaissances ou de l'activité
• La gestion désintéressée
• L'acquisition de la personnalité juridique

Le contenu général du contrat d'association
• La création de l'association
• Les ressources de l'association
• Les membres de l'association
• L'organisation de l'association

Répartition des rôles et des pouvoirs au sein d'une association
• Le mandat civil
• L'Assemblée générale / le Conseil d'administration / Le Bureau

Quelques notions de responsabilités
• La responsabilité civile et pénale de l'association et de ses Dirigeants
• Les délégations de pouvoirs et le document unique de délégation (DUD)

N°7	FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE : Favoriser la participation des usagers dans le secteur social et de la santé	1 jour	15 juin 2021 10h-17h

INTERVENANT : **Emilie ROY**, Conseillère technique gouvernance & vie associative à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Résolution de cas concrets sur la formalisation de préconisations
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Depuis les années 1990, les différentes lois du secteur social, médico-social et de la santé ont eu vocation à rééquilibrer les places de l'État, des institutions publiques et privées, des professionnels et des individus en renforçant toujours plus la capacité à agir de ces derniers. Ainsi, les lois du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ont contraint les établissements et services sociaux et médico-sociaux à organiser la participation individuelle et collective des usagers et les dernières lois adoptées (loi dites « HPST », loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016) sont venues consacrées la mise en œuvre de la démocratie sanitaire. Les associations sont concernées, au plus près de leurs valeurs démocratiques, par ses nouvelles modalités de construction des politiques publiques et ses obligations faites aux structures.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Comprendre le cadre réglementaire de la participation des usagers
- ✓ Analyser les enjeux de la participation des usagers, les freins et les leviers
- ✓ S'interroger sur les impacts de ces évolutions sociétales et réglementaires sur les modalités de gouvernance des associations

DEROULE DE FORMATION :

Éléments de contexte
• Histoire de la participation des usagers
• Définition de la participation des usagers

Mise en œuvre de la participation individuelle
• Le contrat de séjour et le DIPC
• Le projet personnalisé

Mise en œuvre de la participation collective
• Le CVS et les autres formes de participation

Participation aux instances d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques
• Mise en place de la démocratie sanitaire et instances de démocratie sanitaire
• Participation des usagers dans les instances de décision

N°8	FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE : Elaborer son projet associatif et stratégique : un enjeu majeur pour les associations	1 jour	18 novembre 2021 10h-17h

INTERVENANT : Emilie ROY, Conseillère technique gouvernance & vie associative à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Cas pratique sur l' élaboration des axes stratégiques. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Le projet associatif est un document qui exprime les ambitions de la structure ; il définit le cadre, exprime les évolutions souhaitées en cohérence avec les ressources, le territoire, les missions et l'objet de la structure.
Dans un contexte marqué par une complexité grandissante du fait des dispositifs législatifs et réglementaires et d'un environnement destabilisé, il prend tout son sens s'il est travaillé en lien avec une vision stratégique qui permettra une lisibilité à moyen terme pour conduire l'action

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Sensibiliser les acteurs de l'association à l'importance de la mise en place d'un projet associatif formalisé
- ✓ Clarifier la connaissance des acteurs sur les notions
- ✓ Donner des pistes de méthodologie pour l'élaboration de son projet

DEROULE DE FORMATION :

Le projet associatif et stratégique
• Définition
• Enjeux
• Articulation avec les autres projets – secteur médico-social
• Une démarche participative

Le projet associatif : contenu minimal
• Définition
• L'histoire
• Les valeurs
• Les bénéficiaires
• Les savoir-faire
• La gouvernance
• L'ambition stratégique

Le projet stratégique : méthodologie d'élaboration
• Le diagnostic stratégique de l'association
• Élaboration de la décision stratégique
• Mise en place d'un système de suivi du plan stratégique

Conclusion
• Les différentes phases de son élaboration
• Les outils d'élaboration

N°9	FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION : Evolutions des modèles socio-économiques, comprendre les impacts sur les projets associatifs	1 jour	19 novembre 2021 10h-17h

INTERVENANT : Jacques Prieto, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience de l'intervenant et des échanges entre les participants.
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ d'identifier les différents types de modèles socio-économiques associatifs
- ✓ Connaître et analyser les différents types de stratégies associatives
- ✓ Connaître et analyser l'efficacité du pilotage économique de l'association, les modes de financements associatifs et leur impact sur la gouvernance

DEROULE DE FORMATION :

Les tendances qui impactent le financement associatif
• L'évolution du financement public
• Un nombre accru d'acteurs
• Evolution du bénévolat

Présentation des différents types de modèles socio-économiques associatifs
• L'identification du besoin de financement
• L'analyse des différents modèles socio-économiques associatifs

Quelle stratégie associative pour quel modèle socio-économique
• Analyse de la stratégie associative
• Analyse de la pertinence du modèle socio-économique avec le projet associatif

Le pilotage du modèle économique de l'association
• Le plan de pilotage et de supervision
• Les outils de pilotage du projet associatif
• Focus sur des modes de financement

N°10	FORMATION EN PRESENTIEL – PILOTAGE : Comprendre les principes fondamentaux du secteur social et médico-social : contexte, actualités, enjeux	1 jour	25 novembre 2021 10h-17h

INTERVENANT : Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION : Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel**. **Formation à distance ou mixte** (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.
Apports théoriques et échanges entre les participants.
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Le secteur social et médico-social accompagne un nombre croissant de nos concitoyens en situation de fragilité temporaire ou définitive. Il est d'une très grande diversité tant par les personnes concernées, les acteurs qui les accompagnent, que par les décideurs et financeurs publics en situation de responsabilité.
L'ambition d'une « société inclusive » génère de fortes évolutions pour le secteur. De plus en plus, les usagers et les patients ont un rôle incontournable. Les mots clés des réformes sont : priorités au droit commun, « désinstitutionalisation », transformation de l'offre, nouvelles organisations et coopérations territoriales, mises en concurrence, contractualisations et réformes de la tarification.

A l'issue de la formation, les bénévoles impliqués dans la gouvernance associative seront en mesure :

- ✓ d'appréhender les spécificités du secteurs social et médico-social
- ✓ de se repérer dans les évolutions des politiques publiques du secteur.

DEROULE DE FORMATION :

Introduction : Les caractéristiques historiques du secteur social et médico-social depuis 1975 & les problématiques actuelles

L'action sociale en France : les données clés

Une mutation du secteur social et médico-social au service d'une « société inclusive » ?
• Un secteur toujours sous tension de besoins sociaux non couverts
• Le rôle incontournable des usagers et des patients
• Le débat sur la « désinstitutionalisation » relancé : recommandations du Conseil de l'Europe et de l'ONU
• La priorité donnée à l'accès des personnes vulnérables au droit commun et recentrage des missions des établissements
• L'irrésistible ascension de la notion de parcours
• La nécessaire adaptation de l'organisation territoriale
• La transformation de l'offre
• Les mutations des modes de régulation et de tarification du secteur sanitaire, social et médico-social : généralisation des CPOM ; réforme des nomenclatures des établissements et services ; nouveaux modes de tarification.

3. Conséquences pour les associations et les professionnels
• Des évolutions à intégrer aux projets associatifs
• De nouveaux partenariats à créer
• L'enjeu des systèmes d'information

Conclusion

N°11	FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION : Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière	1 jour	30 novembre 2021 10h-17h

INTERVENANT : Jacques Prieto, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience de l'intervenant et des échanges entre les participants.
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Disposer d'une information claire sur l'élaboration des propositions budgétaires jusqu'à la réalisation du compte administratif, et l'impact du passage à la procédure EPRD
- ✓ Comprendre les enjeux du diagnostic de la situation financière d'une association
- ✓ Négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement

DEROULE DE FORMATION :

Le fonctionnement budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux
• Le cadre législatif et règlementaire
• Les mécanismes de la tarification
• La procédure budgétaire
• L'élaboration du compte administratif
• Suivi et pilotage budgétaire
• La procédure EPRD/ERRD

L'analyse financière d'une association :
• Le bilan : une approche patrimoniale et financière
• Les grandes masses du bilan financier : fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie
• Présentation et analyse du bilan financier (ratios, tableau de variation des flux de trésorerie)

N°12	FORMATION EN PRESENTIEL – PILOTAGE : Les appels à projet : comprendre les enjeux pour jouer son rôle politique	1 jour	2 décembre 2021 10h-17h

INTERVENANT : Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION : Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel**. **Formation à distance ou mixte** (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.
Apports théoriques et échanges entre les participants.
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette systématisation du recours à la mise en concurrence
- ✓Intégrer les nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre des appels à projet
- ✓Maîtriser les étapes de la réponse à un appel à projet
- ✓Se préparer à l'audition par la Commission de sélection

DEROULE DE FORMATION :

Le contexte de la mise en concurrence et le cadre de l'autorisation

Le renforcement du rôle de la planification de l'offre et des besoins sociaux et médico-sociaux
• Les outils d'évaluation des besoins : les schémas et le Projet Régional de Santé
• Le PRIAC comme outil de programmation de l'offre

La procédure de délivrance des autorisations : les appels à projets
- Le champ d'application
- La procédure
- Les enjeux

La constitution du dossier de réponse à un appel à projet
• Les principes et l'analyse du cahier des charges
• Les points clés de la réponse à un appel à projets et les points de vigilance dans la constitution du dossier

L'audition par la Commission de sélection
- Posture des candidats
- Les points clés de l'argumentaire lors la présentation orale

N°13	FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE : Cerner la responsabilité civile et pénale de l'association et de ses dirigeants	1 jour	14 décembre 2021 10h-17h

INTERVENANT : **Catherine Audias,** Consultante-Formatrice en droit social et management des associations de l'action sociale

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles. **Ouverte aux salariés, au tarif habituel.**

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Formation en **présentiel.**
Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

CAPACITE MAXIMUM :
15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ni la loi de 1901, ni ses décrets d'application ne comportent de précisions sur les obligations des dirigeants. Mais ce n'est pas pour autant qu'il n'en existe pas. Ces obligations et interdictions ont été peu à peu dégagées par la jurisprudence ou découlent de l'application d'autres textes, notamment ceux du code pénal. Quelles sont les situations pouvant entraîner la mise en jeu de la responsabilité de l'association, de ses dirigeants ou de ses salariés ?

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Permettre aux participants de mieux cerner les risques en matière de responsabilité civile et pénale
- ✓ Leur donner des pistes pour s'en prémunir

DEROULE DE FORMATION :

La responsabilité civile
• Le fonctionnement des tribunaux civils
• La notion de faute
• Le défaut d'information et de surveillance
• La responsabilité du fait d'autrui
• La charge de la preuve
• le fondement de la responsabilité civile et ses conséquences

La responsabilité pénale
• L'abus de fonction
• Les personnes vulnérables
• Les atteintes aux mineurs et leurs familles
• Le délit d'imprudence
• L'hygiène et la sécurité
• La délégation de pouvoir
• La loi Fauchon "Les délits non intentionnels"

N°14 GOUVERNANCE & DIRIGEANCE:
Démarche de co-développement

Séance d'une demi-journée x nombre de participants
2021

INTERVENANTES : **Agnès Blondeau et Charlène Jourdain,** conseillères techniques à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles.

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION: Administrateurs d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES : Formation en **présentiel.**

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

CAPACITE MAXIMUM :
10 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

La gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux se complexifie de plus en plus. Ces mutations viennent interroger la gouvernance et la dirigeance de nos associations. Rechercher des solutions innovantes et adaptées aux problématiques émergeantes est la vocation de l'URIOPSS Centre.

À travers une approche d'animation innovante, par la méthode du co-développement, l'URIOPSS Centre propose aux administrateurs des associations de participer à une réflexion individuelle et collective afin de :

- ✓ Partager des problématiques actuelles de gouvernance
- ✓ Identifier ensemble les freins à la mobilisation de nouveaux administrateurs
- ✓ Repérer les espaces de liberté dans le fonctionnement associatif
- ✓ Construire collectivement des propositions originales et reproductibles

ETAPES D'UNE SEANCE :

Lors d'une séance, l'un des participants joue le rôle de "client" et expose sa problématique tandis que les autres jouent le rôle de "consultants". Puis les rôles changent lors de la séance suivante. Une séance se découpe en six étapes :

1. Exposé
2. Clarification
3. Contrat de consultation
4. Exploration
5. Plan d'actions
6. Evaluation

Pour plus d'informations sur cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter : formation@uriopss-centre.fr

Conditions générales de vente

Conformément à la certification Qualiopi, cous pouvez retrouver les Conditions Générales de Vente et le Règlement Intérieur sur www.uriopss-centre.fr - rubrique Formation

Le service Formation

Coordonnées :

URIOPSS Centre – Service Formation
29 boulevard Rocheplatte, BP 35
45016 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02.38.62.34.39 / fax : 02.38.81.29.72
Mail : **formation@uriopss-centre.fr**

Contacts :

Aude BRARD : Responsable du service
Charlène JOURDAIN : Responsable pédagogique
Fatima LESTRADE : Suivi formation Intra & Accompagnement
Véronique ARNAUD : Suivi des formations Inter

Champs d'expertise des formateurs

- **Catherine AUDIAS** : Droit social, ressources humaines et gouvernance associative
- **Emmanuelle BESSET** : Information - Communication
- **Agnès Blondeau** : Famille/Enfance/Jeunesse & RH/Droit social
- **Aude Brard** : Directrice adjointe & Handicap/Protection des majeurs
- **Charlène Jourdain** : Formation
- **Jacques Prieto** : Gestion/Tarification/Coopération
- **Johan Priou** : Directeur de l'URIOPSS Centre
- **Emilie Roy** : Personnes Agées & Gouvernance associative/droit des usagers

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse mail ci-après : formation@uriopss-centre.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 : Formation des bénévoles

Stagiaire (s) :

Nom et prénom : ……

Fonction : ……

Association : ……

Adresse : ……

❑ Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

❑ Autre demande particulière :

Nom et prénom : ……

Fonction : ……

Association : ……

Adresse : ……

❑ Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

❑ Autre demande particulière :

Inscription à la formation :

INTITULE : ……

Date : ……

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

……
……

❑ Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation :

❑ Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Fait à : …… Le : …… Signature :

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre
En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS.

- Le traitement a pour finalité de gérer la formation (inscription, administratif, adaptation du contenu au public, évaluations), conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement.
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.